

La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 2,60 Euros - Abonnement : 9,15 Euros

Vœux

Que :

*Monseigneur Louis de Bourbon,
duc d'Anjou,
Chef de la Maison de France,*

*trouve ici les vœux les plus sincères de **Bonne et Sainte Année 2004**, de l'Union des Cercles
Légitimistes de France, des cercles et associations associés et de **La Gazette Royale**.*

*Nos vœux s'adressent également à tous les membres de l'**Auguste Maison de France**.*

*Bien sûr, nous n'oublions pas dans nos souhaits tous les responsables des cercles et
associations légitimistes, ainsi que tous les lecteurs et amis de **La Gazette Royale**.*

*Que 2004 soit une **heureuse et sainte année** pour vous et tous ceux qui vous sont chers, et
que vous puissiez obtenir le Paradis à la fin de vos jours.*

Que Dieu vous garde !

La Rédaction

Vive Dieu ! Vive le Roy !

Europe : destruction et reconstruction

Cet article est paru dans le n° 79 (mai 1994) d'Europrospections, la revue de la Fraternité Saint Benoît pour une Europe chrétienne (L'Oliveraie, 4-126, Cours Gambetta, 13100 Aix en Provence).

Il pourra sans doute intéresser le lecteur de **La Gazette Royale**, malgré sa conclusion un peu sévère pour la politique française actuelle.

P. C.

L'historien allemand Andreas Hillgruber, dont j'évoquais la mémoire dans mon article de novembre 1993 consacré à un livre du professeur Gregor Schöllgen, a publié en forme de testament, un an avant sa mort survenue en 1989, un recueil de vingt études historiques intitulé *Die Zerstörung Europas* (la destruction de l'Europe) dans lequel il ne se montre pas tendre à l'égard de la politique allemande de 1914 à 1945. Reprenant en effet des thèses qu'il avait exposées dans des ouvrages précédents, il montre bien comment les théories du « Drang nach Osten » qui impliquaient la rupture de l'équilibre européen, étaient déjà l'apanage du Grand État-Major de Guillaume II à la veille de la 1^{ère} Guerre Mondiale, bien avant les actions programmées de l'Allemagne hitlérienne. C'est, selon le Professeur Hillgruber, dans la rupture de l'alliance germano-russe, telle qu'elle avait cours depuis le Congrès de Vienne, pour ne pas remonter au XVIII^e siècle, qu'il faut voir l'effondrement de l'Europe au XX^e siècle. C'est aussi dans l'aveuglement des militaires allemands imposant leurs volontés à Guillaume II, puis suivant Adolf Hitler après la victoire-éclair sur le front français, qu'il faut voir une des

causes du suicide collectif européen.

Certes, en contre-point, Andreas Hillgruber ne manifeste aucune indulgence à l'égard de l'équipe Roosevelt, et en particulier de son conseiller pour les affaires internationales Harry Hopkins. Cette équipe, selon lui, porte une écrasante responsabilité dans la division de l'Europe de Yalta. En renonçant à tout faire pour que la « Charte de l'Atlantique » dont il était convenu avec Churchill le 14 août 1941, s'applique à la totalité de l'Europe libérée et en envisageant de laisser l'Europe Centrale sous la tutelle de l'URSS, Franklin Delano Roosevelt ne pouvait que plonger notre continent dans un chaos propice à toutes les aventures. Seul le tournant de 1947 de la politique américaine (Plan Marshall) allait stopper cette chute pour un temps.

Pour Andreas Hillgruber, les responsabilités de la destruction de l'Europe, telle qu'il ne pouvait que la constater peu avant sa mort (il était né en Prusse Orientale) allaient principalement aux Allemands et aux Américains, Britanniques et Soviétiques étant les uns marginalisés par la puissance industrielle des États-Unis, les autres uniquement appliqués à accroître leur

sphère d'influence, toute idée de concert européen étant absente des calculs de Staline et Molotov. Quant à la France, elle était devenue hors-jeu après ses hésitations de 1939 et sa défaite de 1940. De part et d'autre, avant la catastrophe de la II^e Guerre Mondiale, des tentatives furent ébauchées pour restaurer un concert acceptable pour les principales puissances de l'Europe ; mais ces tentatives, telles que le « *P a c t e à Quatre* » (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) d'inspiration britannique, ou la « *Mitteleuropa* » économique d'inspiration allemande, ne furent pas menées avec assez de vigueur, les démocraties occidentales s'enfermant dans une politique de "cordon sanitaire" en Europe Centrale, et l'Allemagne de Hitler menant un expansionnisme agressif. Depuis l'assassinat de Walther Rathenau en 1922, l'Europe était mûre pour tous les nationalismes.

Cinquante ans après le débarquement allié du 6 juin 1944 en Normandie, il est difficile de dire si notre continent se relèvera un jour de cette espèce de 'Guerre de Trente Ans' qu'il a connue depuis le bouleversement des rapports internationaux provoqués par l'attentat de Sarajevo du 28 juin 1914. Ce

que nous nommons la construction européenne est trop souvent fondée sur une méconnaissance quasi-totale de bases historiques et géographiques. A l'heure où le Royaume-Uni, sous les auspices des USA, et la Russie, pour elle seule ou pour l'ensemble des États de la CEI, esquissent un rapprochement que devrait concrétiser la visite en Russie à l'automne prochain de S.M. Élisabeth II et se réorientent vers leur rôle traditionnel de puissances périphériques (« *Flügelmächte* ») à l'égard du Centre-Europe, c'est la question même de ce Centre-Europe qui va se poser aux gouvernants européens et en particulier à la France.

Pour ma part, il me semble que notre pays a tout intérêt à axer sa politique étrangère sur trois lignes de force : rapprochement avec l'OTAN ;

création d'un ensemble économique européen aussi large que possible, comme gage de bonne volonté aux libres-échangistes de Bonn et Londres ; mise sur pied d'un pôle rhénan de concertation politique. En écrivant ceci, j'ai conscience que le problème allemand, tel qu'il se pose dans sa dichotomie (« *Mitteleuropa* » ou Allemagne centrée sur le Rhin) continuera à se poser aux Français, quels que soient les progrès des initiatives franco-allemandes de rapprochement diplomatique et militaire. Il semble néanmoins que le poids nucléaire de la Russie et des USA rend quelque peu obsolète cette dichotomie. Devenues des puissances régionales, les États de l'Ouest européen sont condamnés à être fiables les uns envers les autres, l'attraction de l'Allemagne pour l'Est européen n'étant après

tout qu'une preuve de vitalité et notre pays n'ayant plus de revendications territoriales à l'égard de quiconque. C'est donc sur un contrat de confiance que peut être restauré un concert européen ; les projets russes de Pentarchie (Allemagne, France, Royaume-Uni, Russie, USA) en sont peut-être un signe avant-coureur.

Encore faudrait-il que notre pays dans sa diplomatie retrouve une fiabilité qui lui fait défaut depuis l'instauration de la V^e République, tant il est vrai qu'on ne peut à la fois se poser en « Grand » entre les Empires et continuer à restaurer une architecture européenne dévastée depuis 1914. De la destruction de l'Europe à sa reconstruction possible, c'est en premier lieu à un examen de conscience que devraient se livrer les nations européennes, dont la France.

Pierre Campguilhem

La souveraineté du peuple est une hérésie ***(suite)***

Charles Maignen (Docteur en Théologie, 1892). "*La souveraineté du peuple est une hérésie*". Tiré-à-part gratuit n° 9 de la publication "*de Rome & d'Ailleurs*". Peut être obtenu sur simple demande par e-mail (attaché "Word") : drda@bluewin.ch.

Le début de cet article est paru dans le n° 96 de *La Gazette Royale* dont des exemplaires sont encore disponibles.

Le pouvoir civil.

1° *Sa fin*

Il n'est pas possible de concevoir une société humaine sans une autorité visible qui la gouverne. En effet, pour former un corps social, la multitude des hommes ne doit pas seulement être unie par la connaissance et le désir d'un bien commun mais cette union

doit se traduire en un ordre universel et constant dans le choix des moyens, la répartition des charges et la distribution des offices, en sorte que le bien général soit **c o n v e n a b l e m e n t** et efficacement procuré.

Or, la difficulté de connaître en pratique, ce qui est profitable actuellement et dans telles circonstances, au bien

commun ; la diversité des intérêts et des aptitudes, rendent les particuliers incapables de pourvoir, spontanément et par eux seuls, à ce que la société atteigne le but pour lequel elle est instituée : il faut donc une force, un principe actif, qui empêche la multitude de se diviser et de se dissoudre et la ramène constamment à l'unité¹⁾.

1) Saint Thomas : *De regimine Principum*, lib. 1, cap. I.

Il ne s'agit pas ici d'unité mécanique, ce serait la négation de toute société, mais d'une unité morale et organique, dont le principe conserve la vie dans chaque partie du corps et, en même temps, coordonne et dirige chacune, suivant sa nature, pour la faire servir au bien de l'ensemble.

En un mot, il faut quelqu'un dont le bien commun soit précisément le bien propre et qui puisse le représenter et le défendre dans le conflit des intérêts privés.

Telle est la raison d'être du pouvoir social.

2° Sa nature.

L'union des hommes en société étant une union morale, le pouvoir social, pour atteindre son but, doit avoir la puissance de lier moralement, c'est-à-dire, d'imposer une obligation à la volonté humaine, de restreindre l'usage légitime de sa liberté, d'exiger l'obéissance : la force du pouvoir social consiste donc en *un droit* ; la contrainte physique n'est pas le lien qui retient les hommes en société, elle n'est une force sociale que si elle est mise au service du droit.

Ce droit d'imposer une obligation à la volonté de l'homme constitue *l'autorité*. C'est pourquoi il ne peut y avoir d'autorité qui ne vienne de Dieu ; car nul, par soi-même, n'a le pouvoir de lier la volonté d'autrui : Dieu seul

possède essentiellement ce droit, Dieu seul peut le communiquer aux hommes.

Ceci est applicable à toute société, sans exception.

Quant à la société civile, en particulier, l'autorité y est d'autant plus nécessaire que sa fin est complexe et embrasse l'ordre temporel tout entier ; la multitude de ses membres est considérable, leurs conditions différent, leurs intérêts privés sont souvent opposés⁽²⁾. Pour cette société, l'autorité consiste dans le droit d'exiger de ses membres l'obéissance au pouvoir social, en tout ce qui est nécessaire pour que le bien commun soit obtenu, sans nuire aux intérêts d'un ordre plus élevé. Enfin, **l'autorité civile**, comme toute autre, **vient de Dieu**.

Ceci est un **dogme de foi** ; c'est l'enseignement formel de l'Église, contenu très clairement dans la sainte Écriture⁽³⁾ ; on ne pourrait rejeter cette doctrine sans tomber dans l'hérésie. Ce n'est ni une partie, ni l'ensemble de la société qui est la source et le principe de l'autorité civile ; **l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme est donc en opposition directe avec la foi**.

3° Origine du Pouvoir civil.

Comment Dieu communique-t-il l'autorité à la société civile ?

Gallicans et anglicans se sont accordés à dire que

l'autorité royale était d'origine divine directe, immédiate, et sans participation aucune de la volonté de l'homme. Cette doctrine avait pour but de mettre le pouvoir civil de pair, en quelque sorte, avec le pouvoir ecclésiastique ; le souverain temporel ne tenant pas son autorité moins directement de Dieu que le Pape, pouvait prétendre s'affranchir de la puissance du Vicaire de Jésus-Christ. Aussi, les théologiens contemporains toutes les fois qu'ils traitèrent de *l'origine du pouvoir civil*, s'appliquèrent-ils à démontrer qu'à la naissance des sociétés, un fait historique provenant des circonstances ou de la volonté des hommes, avait déterminé la forme du pouvoir et le sujet de l'autorité.

L'erreur moderne de la souveraineté du peuple a conduit les théologiens et les philosophes catholiques de notre temps à insister, au contraire, sur l'origine divine de l'autorité civile ; mais, en réalité il n'y a pas deux doctrines, il y a seulement deux manières de défendre une même vérité.

L'enseignement commun des docteurs est que les hommes, poussés par le besoin de leur nature, se réunissent en société ; leur volonté subit, d'ordinaire, l'influence des traditions, des circonstances de lieux, de temps et de personnes, voire même l'action de la contrainte, et se détermine ainsi

2) Ibidem.

3) Épître de saint Paul aux Romains chap. XIII, v. 1 et 2) : « *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit, non enim est potestas nisi a Deo, quæ autem sunt a Deo ordinata sunt. Itaque, qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit.* » Dans l'encyclique *Diuturnum* le Pape affirme la doctrine de l'Église : « *Ceterum ad politicum imperium quod attinet, illud a Deo proficisci recte docet Ecclesia id enim ipsa reperit sacris litteris et monumentis christianæ vetustatis aperte testatum neque præterea ulla potest doctrina cogitari quæ sit magis aut rationi conveniens, aut principium et populorum salutis consentanea.* »

à adopter telle forme de gouvernement et à reconnaître tel sujet pour dépositaire de l'autorité sociale ; mais la puissance de l'homme ne saurait aller au-delà, il détermine la forme du pouvoir et le sujet qui doit l'exercer, il ne crée pas l'autorité.

Cette doctrine plus nettement affirmée par les théologiens modernes, se retrouve néanmoins, tout entière chez leurs ancêtres de l'École.⁽⁴⁾

Les théologiens emploient pour l'expliquer, une comparaison très juste : l'autorité est à la société ce que l'âme est à l'homme ; c'est elle qui lui donne l'être et la vie. L'autorité vient immédiatement de Dieu, comme l'âme est le terme d'une action créatrice de la toute-puissance divine ; mais, de même que Dieu crée l'âme humaine, au moment où le corps est parvenu à un état de formation qui le rend susceptible d'être uni à elle, de même il confère l'autorité à la société civile au moment où celle-ci est suffisamment constituée pour présenter un sujet capable de la recevoir et d'en exercer les attributions. L'autorité ne vient donc pas toujours du peuple et ne réside pas essentiellement en lui ; ceux qui la détiennent ne sont ni ses mandataires, ni ses représentants ; mais elle n'est pas non plus directement instituée de Dieu quant à sa

forme concrète et son existence dans une personne ou une catégorie déterminée de citoyens. Dieu seul a créé notre âme, mais il ne nous a pas donné la vie sans le concours de nos parents ; ainsi en est-il, en proportion, du pouvoir civil.

Nous touchons ici à la partie la plus délicate de notre sujet et son extrême importance nous oblige à donner, avec plus de détails, la doctrine des théologiens sur cette question.

Nous nous attacherons principalement à exposer la théorie de Suarez sur l'origine du pouvoir civil ; d'abord parce que cet illustre théologien est l'interprète fidèle des enseignements de l'École ; ensuite, parce que son opinion est ordinairement travestie et présentée de la manière la plus inexacte et la plus contraire aux principes dont il est le défenseur.

C'est dans son traité des Lois, et dans sa réponse au roi Jacques Ier d'Angleterre, que Suarez a traité de *l'origine du pouvoir civil*.

Dans le premier ouvrage, il étudie, en théologien et en philosophe, le principe et la nature du pouvoir législatif dans la société.

La réponse au roi Jacques est une œuvre polémique, où Suarez réfute les erreurs du roi hérétique, notamment sur les droits et les origines du pouvoir royal.

C'est dans ce second

ouvrage, on le conçoit aisément, que le côté humain de l'autorité civile est surtout mis en relief ; aussi est-ce plutôt dans les réponses aux objections du roi contre sa thèse que Suarez affirme le caractère et l'origine de la puissance politique.

Ces deux livres se complètent ainsi l'un par l'autre et nous montrent un grand esprit, un théologien de premier ordre, présentant sous son double aspect, la doctrine traditionnelle de saint Thomas et des scolastiques.

Comme premier principe, en cette matière, et comme vérité de foi Suarez formule cette assertion :

« Il est juste et très conforme à la nature humaine qu'il y ait des magistrats civils, ayant une autorité temporelle pour gouverner les hommes. »⁽⁵⁾

Le second principe qui n'est pas de foi, mais qui est certain pour la raison, est celui-ci :

« Le magistrat civil, s'il est souverain dans l'ordre temporel, a le pouvoir de faire des lois, dans cet ordre, c'est-à-dire des lois civiles, et cela en vertu du droit naturel, pourvu qu'il observe les autres conditions nécessaires à la justice et à la validité des lois. »⁽⁶⁾

Mais, autre est la question de savoir s'il existe parmi les hommes des autorités ayant pouvoir de commander, autre celle de définir quelles sont ces

4) Parmi les théologiens modernes, il suffit de citer Taparelli, Liberatore, le cardinal Zigliara, Mgr Cavagnis, le R.P. Ferretti. Ils expliquent et complètent la doctrine enseignée par Suarez, Bellarmin et tous les scolastiques.

5) *De legibus* lib. III, cap. I.

6) *Ibidem*.

Pensez à votre abonnement ou réabonnement.

autorités.

Certains juristes et le roi d'Angleterre prétendaient, que l'autorité existait, de droit divin, dans tel prince, qui la transmettait ensuite par succession.

L'opinion certaine et commune des docteurs, dit Suarez, c'est que « *le droit naturel n'attribue à aucun homme en particulier le pouvoir politique, mais à la société parfaite en son ensemble.* »⁽⁷⁾

Il faut dire : à la société parfaite, et non pas simplement à la multitude, car une foule confuse, qui n'est pas formée en corps social, ne possède pas l'autorité ; tandis qu'au contraire, les hommes ne peuvent pas s'associer, en corps politique, sans qu'une autorité ne résulte du fait même de leur union.⁽⁸⁾

Cette autorité vient-elle immédiatement de Dieu, comme auteur de la nature ?

Oui, répond Suarez, et c'est la vraie et commune doctrine ; si bien que les hommes disposent seulement la matière et préparent un sujet capable de recevoir cette forme que Dieu donne au corps social, en lui conférant l'autorité.⁽⁹⁾

Il y a cependant, dans cette assertion deux parties que Suarez distingue comme il suit :

La première, que l'autorité vienne de Dieu, cause première et principale ; celle-là est claire

et certaine⁽¹⁰⁾ ; la seconde, que Dieu confère immédiatement l'autorité ; celle-ci a besoin d'être expliquée.

Voici l'explication du savant docteur.

Dieu ne confère pas l'autorité à l'homme par une action spéciale, distincte de la création ou de la conservation des êtres, mais il la donne comme une propriété inhérente à la nature humaine, quand elle parvient au complet développement de son être par la formation d'un corps social.

En effet, quand la société se forme, la raison suffit à nous montrer que Dieu n'a pas pu la laisser dépourvue de ce pouvoir social qui est indispensable à son existence.⁽¹¹⁾

Donc, Dieu a donné l'autorité civile à la société politique, comme il a donné l'autorité paternelle à la société domestique. C'est un germe qui est dans la nature humaine, non dans l'individu, et qui éclôt à l'heure même où l'intelligence de l'homme, pressée par la nécessité, en constate l'existence.

Ainsi, l'autorité n'est pas dans les individus isolés ; elle n'est pas davantage dans la multitude confuse et désunie ; il faut d'abord qu'il se forme un corps politique qui en soit le sujet.

Sitôt formé, la raison naturelle y voit l'autorité, car elle en est la forme. C'est ce qu'entend Suarez quand il dit

que l'autorité est une propriété, un attribut, qui résulte de la nature même du corps social, une fois constitué. La volonté de l'homme n'est là pour rien : la nature et la Providence ont pourvu à tout, et c'est en ce sens qu'il est vrai de dire : l'autorité vient immédiatement de Dieu.⁽¹²⁾

Mais, voici une remarque de la plus haute importance, et qui suffirait seule à distinguer la doctrine de Suarez d'avec les opinions qui tendent à reconnaître le dogme révolutionnaire de la souveraineté nationale.

Bien que le pouvoir souverain soit une propriété naturelle de la société parfaite et résulte de son existence, il n'est pas inaliénable ; et, soit par son consentement, soit par toute autre voie légitime, la communauté peut être privée du pouvoir souverain et le voir transféré en un autre sujet.⁽¹³⁾

C'est là, dit Suarez, une vérité constante de raison et d'expérience qui résulte précisément de ce que la forme du pouvoir politique n'est pas déterminée par le droit naturel ou divin.

La société peut être prince de son indépendance par la violence ou par une guerre juste ; elle peut se donner à un homme ou à une cité ; bien plus, la raison naturelle montre « *non-seulement qu'il n'est pas nécessaire mais qu'il n'est pas conforme à la nature de laisser la Souveraineté à la*

7) Ibidem, cap. II

8) Ibidem.

9) *De legibus*, lib. III, cap. III.

10) Ibidem.

11) Ibidem.

12) *De Legibus* lib. III, cap. III.

13) Ibidem.

communauté entière », ⁽¹⁴⁾ car elle ne saurait l'exercer.

La souveraineté existe donc en quelque sorte radicalement, dans l'ensemble du corps social, mais elle n'est pas une propriété incessible et inaliénable de ce corps ; bien plus, elle ne saurait être convenablement exercée par lui et il n'est pas conforme à la nature qu'elle en demeure le sujet.

Voilà la doctrine de Suarez, telle qu'elle résulte, non d'une lecture hâtive ou de textes tronqués, mais de l'analyse sérieuse et fidèle de ses écrits. Nous avons suivi, avec exactitude, le développement de sa pensée, dans l'ordre même où il l'expose, et les pages que l'on vient de lire, sont le résumé et souvent la traduction littérale de son traité des Lois, auquel, d'ailleurs chacun peut se reporter.

Il résulte de cette doctrine, (nous recommençons à citer ici le texte de Suarez) « *que le pouvoir civil, toutes les fois qu'il réside dans un homme ou dans un prince, émane régulièrement et ordinairement du peuple et de la communauté soit médiatement, soit immédiatement, et qu'il ne peut être légitimement possédé sans cela.* » ⁽¹⁵⁾

C'est le texte invoqué par le R. P. Maumus en faveur de la souveraineté nationale ; seulement, pour rendre la

preuve plus saisissante, l'auteur a passé les mots : *médiatement ou immédiatement* et il a traduit : « *Le pouvoir civil qui, de droit légitime et ordinaire, réside en tel l'homme ou en tel prince, émane du peuple. Le consentement de la nation est l'unique source d'un pouvoir juste.* » ⁽¹⁶⁾

Cette émanation *médiante* et indirecte, mentionnée ici par Suarez, n'est cependant pas de médiocre importance, car elle eût pu servir à distinguer la doctrine du théologien catholique, d'avec les erreurs du contrat social.

Voici, en effet, dans quels développements entre Suarez, au sujet de cette désignation *indirecte* du souverain par le peuple.

Le pouvoir royal, dit-il, peut appartenir à quelqu'un par droit de naissance ; mais l'hérédité suppose le pouvoir légitime du prédécesseur, et l'on remonte ainsi jusqu'à un premier Roi, qui, lui, n'a succédé à personne ; il a donc reçu son pouvoir du corps social et ses successeurs tiennent ainsi leur pouvoir *médiatement* et *radicalement* du peuple. ⁽¹⁷⁾

La royauté, continue Suarez, peut encore s'établir par droit de conquête ; mais il faut que la guerre soit juste, pour que la domination soit légitime. Si la guerre est injuste, elle ne fonde pas le droit, à moins que, par la suite, le peuple n'accepte

l'usurpateur. ⁽¹⁸⁾ Si la guerre est juste, la conquête est un châtement pour le peuple, et alors il est obligé d'accepter le conquérant. Ainsi, le consentement du peuple intervient toujours, mais on voit, par les exemples cités, combien ce consentement est tacite et indirect et comme il diffère d'un plébiscite ou de toute autre manifestation de la souveraineté nationale.

4° De la détermination du sujet de l'autorité

Il nous reste à voir comment Suarez explique cette transmission du pouvoir souverain, par laquelle l'autorité, répandue à l'origine dans l'ensemble du corps social, comme l'âme dans le corps de l'homme, se localise, en quelque sorte, comme les facultés supérieures de l'âme centralisent leur action dans le cerveau.

Il s'agit toujours du pouvoir législatif, attribut essentiel du pouvoir souverain ; Suarez examine quel est le sujet qui reçoit immédiatement de Dieu le pouvoir de faire des lois. C'est le même, évidemment, que celui qui reçoit immédiatement de Dieu la souveraine autorité : c'est la communauté parfaite. Mais il résulte de là cette conséquence, c'est que ceux qui font les lois ne tiennent pas d'ordinaire leur pouvoir immédiatement de

14) Ibidem.

15) *De legibus*, lib. 111, cap. IV.

16) *La République et la politique de l'Eglise*, page 18. Or voici le texte latin dont ce passage prétend donner la traduction : « *Sequitur ex dictis, potestatem civilem quoties in uno homine vel principe reperitur, legitimo ac ordinario jure, a populo et communitate manasse vel proxime vel remote, nec posse aliter haberi ut justa sit.* » Ibid.

17) *De legibus*, lib. III, cap. IV.

18) Nous verrons plus loin comment Suarez entend cette acceptation.

Dieu, « *car il est rare, sinon inouï que la nation se réserve ce droit et l'exerce immédiatement par elle-même.* »⁽¹⁹⁾ Les princes ne sont-ils donc que des représentants et des mandataires du législateur populaire ?

Écoutons la réponse de Suarez : s'il accepte cette hypothèse, il reconnaît la souveraineté du peuple et le régime constitutionnel moderne ; s'il la repousse, de quel droit se réclame-t-on de lui ?

Nous traduisons littéralement :

« *Il faut distinguer ici deux manières de posséder l'autorité ; c'est-à-dire, qu'elle peut être ordinaire ou déléguée : l'autorité qui vient immédiatement de Dieu et réside dans la communauté est une autorité ordinaire et c'est comme telle, qu'elle est transmise au prince par le peuple, afin qu'il en use comme de son bien propre (ut tanquam proprius dominus illa utatur), et comme d'un attribut essentiel de sa charge, (et ut habens illam ex vi proprii muneris).* »⁽²⁰⁾

Ainsi, dès qu'il y a une autorité constituée, dès que le pouvoir est confié au prince, le peuple n'est plus souverain, et le prince est maître, en vertu de sa charge, de faire les lois en son propre nom.

Ceci est affirmé plus explicitement encore, quelques lignes plus loin.

Un théologien ayant soutenu que le mandataire d'une autorité ne pouvait la déléguer à d'autres, concluait que les princes, ne tenant pas immédiatement leur autorité de Dieu seul, mais médiatement par le peuple, ne pouvaient déléguer leurs pouvoirs à des magistrats inférieurs.

Suarez condamne cette doctrine comme fautive : « *S'il s'agit de l'Empereur, des rois et autres princes, dit-il, auxquels ce pouvoir de la société a été transmis ; cette doctrine est fautive, parce que, pour ces princes, le pouvoir législatif n'est pas délégué mais ordinaire, car ils l'ont à perpétuité, et il leur appartient en vertu de leur charge.* » Et voici une affirmation plus catégorique encore : « *C'est pourquoi cette transmission de*

pouvoirs de la société au prince, n'est pas une délégation, mais une aliénation, un abandon complet de toute la puissance qui était dans la communauté. »⁽²¹⁾

Nous demandons au lecteur impartial de méditer ces textes et de nous dire ce qui reste dans son esprit de la légende de Suarez, partisan de la souveraineté nationale.

Pour nous, il nous semble qu'on pourrait l'accuser plutôt d'avoir suggéré à Louis XIV la fameuse formule : « *l'État c'est moi.* » Formule, d'ailleurs, qui a un sens vrai et parfaitement conforme à la doctrine catholique, si l'on désigne par le mot *État* le seul pouvoir souverain ; c'est, en effet, le Roi qui est le seul souverain, c'est lui qui possède en propre, et à l'exclusion de tout autre, les droits supérieurs de la société parfaite, en vertu de cette donation, de cette *perfecta largitio* de toute la puissance politique du corps social qui se retrouve à l'origine première des monarchies.

(à suivre)

19) *De legibus*, lib.III, cap. IV.

20) *Ibidem*.

21) « *Quocirca, translatio hujus potestatis a republica in principem, non est delegatio sed alienatio seu perfecta largitio totius potestatis quae erat in communitate.* » *De legibus* lib. III, cap. IV.

Cadoudal

Réalisation d'un monument commémoratif pour le bicentenaire de la mort de Georges Cadoudal à Kerléano - Auray le 25 juin 2004.

Georges Cadoudal reste le symbole même de la fidélité à sa Bretagne.

Né le 1^{er} janvier 1771 à Kerléano à Auray, le général Cadoudal, Lieutenant-Général Commandant en chef des armées catholiques et royales, Grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, mort le 25 juin 1804 à Paris.

Une statue en bronze de 2,50 m de hauteur est en cours de

réalisation par le sculpteur breton André Jouannic.

Pour aider et pour participer à la réalisation de ce monument, adressez vos dons à l'association pour le souvenir de Georges Cadoudal – B.P. 90324, 56403 Auray cedex

Comme un lys au fil de l'eau...

Mauvais fruits de saison

Il ne faudrait surtout pas croire que, parce que je me pique de griffonner de temps à autre quelques blagues dans l'éminent journal que vous avez entre les mains, je sois un de ces jeunes gens, modernes et brillants, qui ont réponse à tout – par exemple un énarque. Au contraire, le godelureau que je demeure sèche plus souvent qu'à son tour pour interpréter et comprendre nombre de sujets d'actualité.

Premier exemple récent qui me vienne à l'esprit : le meurtre d'une femme nommée Marie Trintignant, frappée de mort par son concubin, un homme nommé Bertrand Cantat. Bon, je ne reviendrai certainement pas sur tout ce que la presse et les media ont pu dire à propos de cette triste affaire, parce que, justement, je n'y ai pas compris grand-chose. Pour commencer, il paraîtrait que Mme Trintignant était actrice et M. Cantat chanteur, tous deux fort célèbres et appréciés, et ce serait en raison de leur notoriété que leur aventure connaît un tel retentissement. Ma foi, je veux bien, mais si j'exerce un tant soi peu mes facultés à débrouiller ce fait divers, il en ressort que, à mon humble avis, notre société est malade précisément par le fait qu'elle accorde les qualificatifs flatteurs d'actrice et de chanteur à deux pécheurs publics, débauchés et drogués, qui dans cette histoire n'ont rien fait d'autre que récolter les mauvais fruits de leur existence à la dérive.

Il paraît que je suis cynique – du moins, c'est ce que me disait l'autre jour l'amie à qui je commentais, au téléphone, la nouvelle du crime (je parle toujours à l'une ou l'autre amie des sujets sur lesquels je compte écrire, ne serait-ce que pour profiter d'un peu de bon sens féminin avant de me lancer ; je reste persuadé que cette méthode m'a déjà évité des procès). Soit ; pour bien faire, j'ai pris le parti de me renseigner un minimum sur les protagonistes de cette triste histoire. A ma gauche, donc : Marie Trintignant, second enfant du couple d'acteurs du même nom, le premier ayant été assassiné (je crois que l'on appelle cela un avortement), car ses parents craignaient qu'il n'entravât leur carrière. La petite Marie, devenue grande, décida apparemment de ne point faire honneur à son si beau prénom, car elle se trouvait, au moment de son assassinat, mère de quatre enfants, issus de quatre pères différents ; en outre, sa filmographie comporte plusieurs histoires où sont brandies des valeurs anti-chrétiennes, entre autres l'avortement. A mon extrême-gauche : Bertrand Cantat, qui, pour partager la vie de Mme Trintignant avait, quelques temps auparavant, abandonné sa précédente concubine qui venait de lui donner leur second enfant. Les œuvres du sieur sont elles aussi, comme il se doit, farouchement antinationales et anti-chrétiennes.

Dans ce cas précis, eu égard à la célébrité du tueur et de sa

victime, ces détails étaient faciles à trouver ; il suffisait d'ouvrir n'importe quel journal. Mais on peut être sûr et certain que cette même scène se répète plusieurs fois par jour en France (le drame qui nous occupe, lui, se passait en Lituanie, à Vilnius, où Cantat était allé rejoindre sa belle sur un tournage, mais qu'importe, ces deux individus sont Français) : des gens s'entre-déchirent et ruinent leur vie à cause de leurs mœurs désordonnées, parce qu'ils n'ont *pas respecté le Décalogue*. Or, ce que je ne comprends pas, justement, c'est qu'un échantillon non négligeable des pseudo-artistes qui bénéficient du feu des projecteurs et des faveurs médiatiques – pour être dévorés aussitôt par eux lorsque leur vie bascule, d'ailleurs, en bonnes dupes du démon – soit recruté parmi de pareils gens. Je pense que c'est parce que les média sont sous influence démoniaque, qu'ils ne peuvent se servir que d'individus dont le mode de vie les a aveuglés et, flattant leur orgueil les rend plus vulnérables aux fumées de Satan. Individus brandis en exemples pour leurs semblables, particulièrement les plus jeunes, et dont les films et chansons font figures d'oracles.

Mais ne se laissent prendre au piège que ceux qui le veulent : comme toujours, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a prévenus :

« *Gardez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous*

sous des vêtements de brebis, tandis qu'au-dedans, ce sont des loups ravisseurs. Vous les connaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces ?

Ainsi tout arbre bon produit des fruits bons ; mais tout mauvais arbre produit de mauvais fruits. Un arbre bon

ne peut produire de mauvais fruits, ni un arbre mauvais produire de bons fruits.

Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. Vous les connaîtrez donc à leurs fruits. » Mathieu, VII, 15 à 20.

Alors, libre à quiconque d'écouter et de regarder n'importe quoi à la télévision,

mais reconnaissons que les esclaves du démons sont ceux qui, prévenus malgré tout, se sont cru assez forts pour faire fi de Dieu, et se sont mis eux-même aux chevilles les chaînes du péché, pour leur perte. Et cela, oui, j'avoue que c'est parfois difficile à comprendre. Prions pour eux.

Mikaël Petit

Pèlerinage légitimiste de Sainte-Anne d'Auray les 27 et 28 septembre 2003

**120^{ème} anniversaire de la mort de Mgr le Comte de Chambord
et 20^{ème} anniversaire de la reprise du pèlerinage,
sous la présidence d'honneur de
Mgr Charles-Emmanuel de Bourbon Parme**

Le samedi 27 septembre, dès 14h30, une excursion fait découvrir aux participants le golfe du Morbihan sous un ciel radieux. Ils peuvent profiter en même temps, cartes à l'appui, d'un mini cours de géographie, d'histoire et même de Breton.

Au retour, halte au Champ des Martyrs. Devant la chapelle, la Troupe *Cœurs de Chouans* en grande tenue nous accueille au son du tambour, rappel vivant des événements sanglants qui se sont déroulés à cet endroit, et qu'évoquent avec beaucoup d'érudition Monsieur Bodin et Monsieur Sancier. Le frère Maximilien-Marie nous fait méditer les mystères douloureux du Rosaire par devoir de piété envers nos ancêtres martyrs.

Une soirée galettes et une veillée chouanne nous réunissent devant le monument du Comte de Chambord. Monsieur l'abbé Lorans et le

frère Maximilien-Marie nous font l'honneur et l'amitié d'y participer. Avant de nous séparer, nous récitons les mystères glorieux du Rosaire.

Le dimanche 28 septembre, les plus courageux marchent de Vannes à Auray sous un ciel nuageux. D'autres, dès 9h00, se regroupent sur l'esplanade devant la statue de Sainte Anne pour y méditer les mystères joyeux.

Au moment de la messe, la salle, pourtant très vaste, est presque trop petite pour contenir les fidèles. Dans son sermon, Monsieur l'abbé Lorans nous exhorte à nous montrer dignes de ce que nous avons reçu, à être humbles comme les Saintes Patronnes de la France et à demander à Dieu les grâces dont nous avons besoin pour mener le bon combat. A l'issue de la messe, Monsieur Saclier de la Bâtie renouvelle avec émotion la

consécration de l'U.C.L.F. au Sacré Cœur et au cœur immaculé de Marie. Puis c'est le départ du cortège jusqu'au monument du Comte de Chambord, bannières, Troupe *Cœurs de Chouans*, cornemuse, bombarde et tambour en tête. Le président de l'UCLF et l'un des représentants de l'I.M.B, M. Philippe Luyt, déposent des gerbes au pied du monument. Le président prononce ensuite une allocution, et Monsieur Luyt nous lit un message de Mgr Charles-Emmanuel de Bourbon Parme qui nous assure se trouver en pensée parmi nous. Il nous exhorte à l'unité et à l'amitié : « *Le Comte de Chambord frère de mon arrière grand-mère est pour nous tous un exemple. En effet, ses idées sociales, si il avait pu les appliquer, auraient fait faire un bond en avant à la France. Je tiens à remercier et à féliciter tous ceux qui par leur*

fidélité ont remis à l'honneur et soutiennent ce pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray. ... En ces moments de ferveur et de prières, mes pensées sont avec vous. »

Retour pour les nourritures terrestres. Chacun est heureux de se retrouver ou de faire de nouvelles connaissances, toujours fructueuses. Les

stands sont très fréquentés car chacun vient pour prier, honorer nos Rois mais aussi s'informer et se former. Enfin, le frère Maximilien-Marie fait une remarquable conférence sur la Sainteté de la Maison de France de Clovis à 1830. Le testament de Saint Rémi indique bien que la consécration de Clovis n'est

pas une consécration particulière mais celle d'une lignée royale, don gratuit par la grâce du Saint Esprit.

Cette journée ne pouvait que raffermir les convaincus mais aussi entraîner les hésitants et les convaincre de la légitimité de la Maison de France choisie par le Christ lui-même.

Ste Anne d'Auray le 28 septembre 2003

Monsieur l'Abbé,
Chers amis,

La présence aujourd'hui de représentants de L'Institut de la Maison de Bourbon nous honore particulièrement et nous donne l'exemple de fidélité aux principes monarchistes.

120^{ème} anniversaire de la mort du comte de Chambord.

Cet anniversaire n'est pas uniquement, pour nous, l'occasion de faire mémoire. Nous ne sommes pas ici, seulement, pour nous rappeler, pour garder présent à l'esprit la mémoire d'un homme, le souvenir d'un Prince, la présence d'un Roi.

Certes, Mgr le Comte de Chambord était grand par les qualités de roi qu'il avait conscience de devoir garder intégralement, fidèlement : « *Ma personne n'est rien, mon principe est tout.* » Voilà son testament, son message, dont nous devons nous inspirer dans nos actions : la personne ne passe pas avant le principe. Si nous voulons, comme nos aïeux contemporains du Comte de Chambord, œuvrer pour Dieu et le Roi, gardons bien présent cette maxime. C'est parce que trop souvent nous préférons la personne aux principes que notre action est stérile.

Quel exemple pour nous que ce Prince, dont Monsieur Lambert

de la Douasnerie, avait prévu de vous parler cet après-midi, mais dont la santé ne lui a pas permis d'être présent parmi nous aujourd'hui.

Oui, quel exemple ! : exemple de fidélité.

Nous n'insisterons jamais assez sur cette notion de fidélité qui doit être une des motivations de notre action. L'Histoire de notre pays, l'histoire de nos familles nous en donnent de multiples exemples. Pensons à ces guerres de Vendée, à ces combats de chouans : à Quiberon, à Auray.

N'avons nous pas dans nos ancêtres des combattants pour Dieu et le Roi, à différentes époques.

La Varenne, dans *Les Manants du Roi*, exprime bien cette fidélité légitimiste de génération en génération.

Cette obligation de fidélité aux principes a pour corollaire la défense et la propagation de ceux-ci. Si nous nous réjouissons de voir plusieurs jeunes aujourd'hui à ce pèlerinage, nous voudrions qu'ils soient encore plus nombreux. Nous devons leur transmettre cet héritage, ces principes qui ont fait de la France la fille aînée de l'Église ; ces principes qui la referont demain. Il n'y en a pas d'autres.

Cet été, le camp chouan de formation légitimiste a connu un grand succès, tant par la qualité des études, que par le nombre des participants. Preuve, s'il en est, que notre jeunesse s'intéresse à l'avenir politique de la France, à la restauration des principes catholiques et monarchistes.

Cependant il reste encore beaucoup à faire. En effet, malgré les apparences, beaucoup de nos contemporains, proches de nous, se désintéressent de l'institution politique, hélas même parmi la jeunesse. Il suffit d'en discuter avec eux, lors de certaines rencontres, pour le constater.

Aussi ne nous décourageons pas et propageons nos idées auprès de ceux que nous fréquentons le plus souvent, auprès de nos amis de la tradition. Et je crois qu'il y a là un important travail à faire.

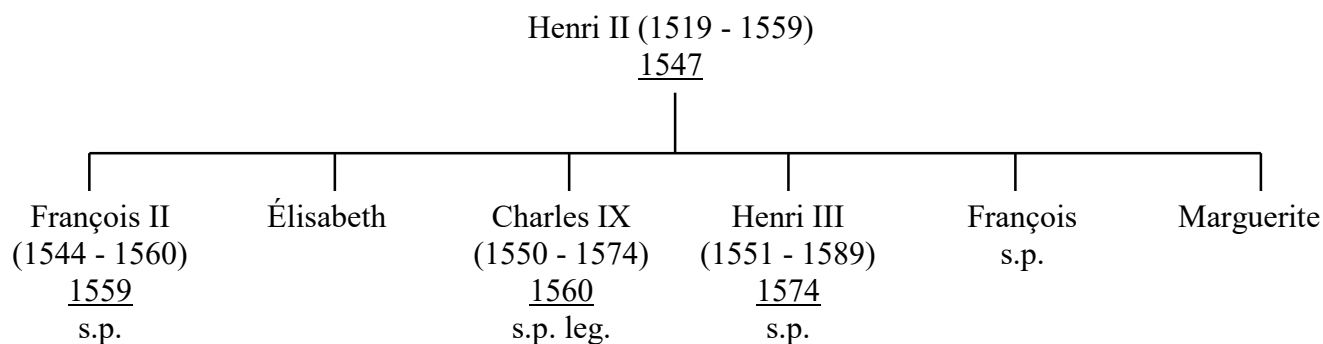
Soutenons donc les cercles légitimistes existants, créons en s'il n'en existe pas dans notre région, créons des cercles d'études légitimistes pour Dieu et le Roi.

Vive Dieu ! Vive le Roi !

Hugues Saclier de la Bâtie



Les rois de France



Henri III (1574 – 1589)

Charles IX étant mort sans postérité mâle légitime, le Trône revient à son dernier frère vivant, Henri.

Avant d'accéder au Trône de France, Henri était devenu roi de Pologne en 1573 : il quittera ce pays pour la France, à l'annonce de la mort de son frère. Il n'y a donc aucun obstacle à l'époque à ce qu'un fils de France parti régner à l'étranger ne revienne pour ceindre la couronne capétienne ; le soi-disant « *principe de nationalité* »

n'est certainement pas hérité de la Monarchie française.

Henri se veut le continuateur de la réforme administrative du royaume : il va créer les conseillers d'État spécialisés, et adopter le calendrier grégorien.

Henri doit faire face aux troubles religieux issus du schisme calviniste : Henri va faire exécuter les chefs de la Ligue Catholique (Henri de Guise et le Cardinal de Lorraine). Paris s'insurge, le moine Jacques Clément

parviendra à poignarder à mort Henri le 1^{er} août 1589.



Henri ne laissant aucun enfant, il fallut remonter dans son ascendance pour trouver son successeur dans la lignée collatérale la plus proche. La lignée issue de Philippe III n'ayant laissé aucun mâle, il fallut remonter au frère de celui-ci, Robert comte de Clermont, et reprendre sa descendance : c'était le commencement du règne de la Maison de Bourbon.

Henri IV (1589 - 1610)



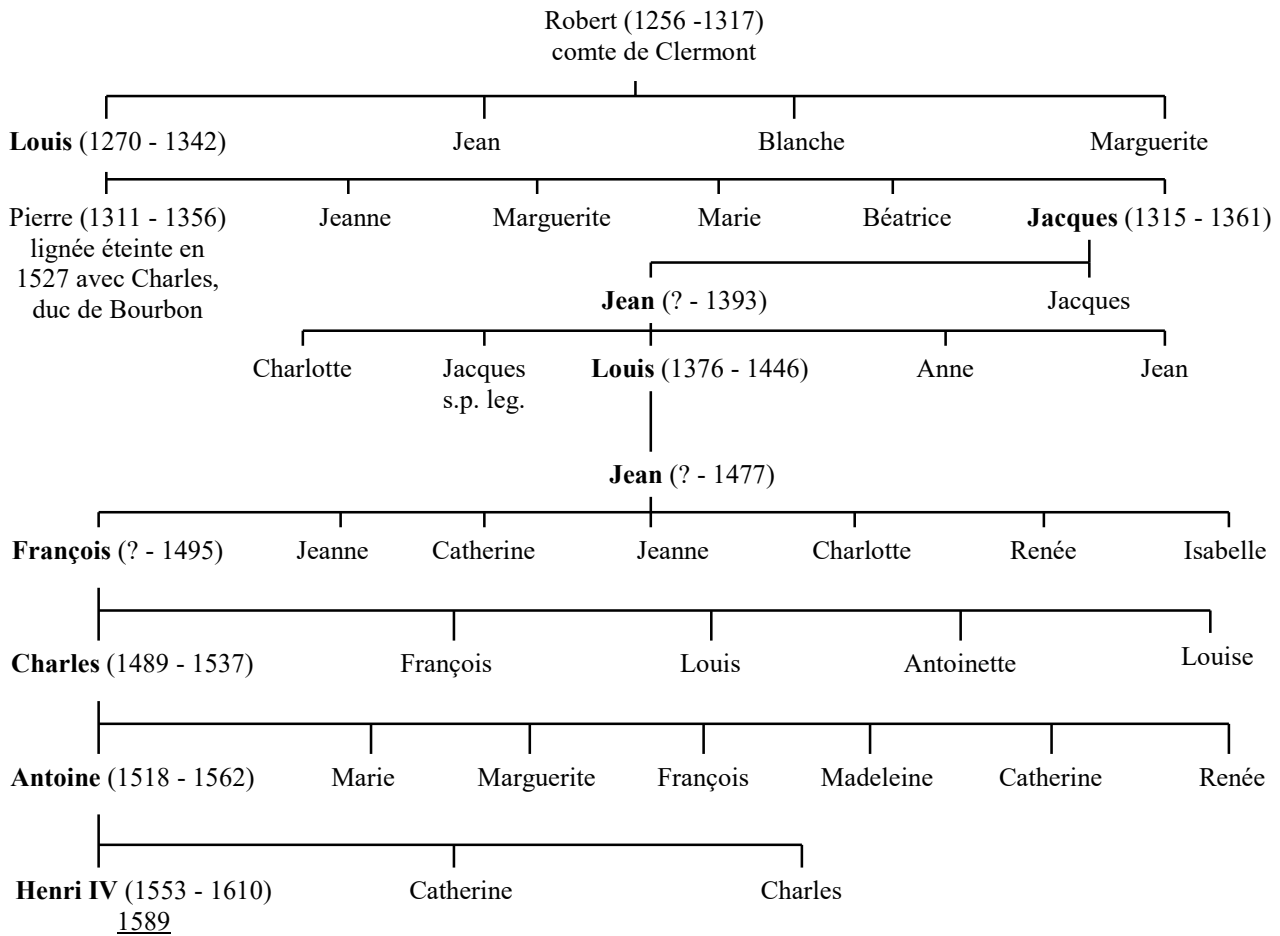
Roi de Navarre depuis 1572, Henri devient roi de France à la mort de son lointain cousin.

Henri se voit contester la succession de par son protestantisme : la Ligue Catholique, alliée à l'Espagne, lui interdit l'accès à Paris. Henri, protestant par son père qui s'y était converti vers 1555,

comprend vite que la légitimité royale passe par la catholicité : il va abjurer la religion réformée en un office solennel à Saint-Denis, le 25 juillet 1593, suivant en cela son père qui avait rejoint l'Église et pris les armes contre les protestants révoltés. Sacré à Chartres en 1594, Henri reçoit l'absolution de Rome : les Espagnols et les

ligueurs se retirent. Dans la France apaisée, Henri peut gouverner avec des conseillers éclairés : il redresse les finances, favorise l'agriculture et développe l'industrie, tout en modernisant l'armée. Henri périra sous les coups d'un fanatique, à Paris, le 14 mai 1610.

Les rois de France (suite)



Souscription

La symbolique royale française V^o - XVIII^o siècle

Hervé Pinoteau,
PSR éditions,
1 rue de la Pierre-Levée,
86200 La Roche-Rigault.

C'est un volume relié, 21x29,7 cm, 912 pages, 350 illustrations, plus de 2 800 notes, 16 pages illustrées en couleur. Le prix de souscription est de 160 euros jusqu'au 31/12/2003, passé cette date le prix de vente sera de 190 euros franco de port en France.

Spécialiste de l'insignologie étatique, l'auteur fit paraître en 1998 chez le même éditeur *Le*

chaos français et ses signes sur la période allant de 1789 à nos jours. Paraît maintenant le livre relatif à la longue continuité qui commence aux Mérovingiens pour aboutir à la Révolution. Il s'agit donc de la symbolique d'un royaume chrétien qui marqua l'histoire de l'humanité, et qui devenu république est menacé de disparition dans un contexte européen.

Les temps mérovingiens et carolingiens voient l'élaboration d'une symbolique franque et chrétienne avec la lecture de la Bible et des Pères de l'Église. L'auteur survole l'histoire des

Capétiens en en donnant l'essentiel. Sont étudiés également : Les lieux et cérémonies (sacres, cours couronnées ; prises d'insigne, lits de justice, entrées et obsèques), les insignes du pouvoir, les armoiries du roi, du royaume et des dynastes, les sceaux et monnaies, tout ce qui flotte au vent etc...., deux tableaux généalogiques exposent les relations entre les trois dynasties, la liste de tous les sacres, couronnements et prises d'insignes, la liste commentées des ordines des sacres médiévaux, et la liste des rois et reines des Francs, de France et des Français.

UFUR. Messes pour la France et le Roi

Dans le précédent numéro de la Gazette Royale, le président de l'UCLF a eu la gentillesse de laisser paraître un article expliquant les raisons de notre activité et les modalités de notre action.

Chacun, nous le pensons, est convaincu de la nécessité de l'union du spirituel et du temporel, dans notre combat **d e l é g i t i m i s t e s .** L'indissociabilité du Trône et de l'Autel étant une réalité incontournable.

Plusieurs associations, et c'est le cas principalement de l'UCLF, œuvrent au service du principe de la Légitimité en France. Elles travaillent à faire connaître et admettre la nécessité de la Royauté Sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ, où le Christ est le vrai Roi de France et le Roi, son lieutenant, tenant son pouvoir de Dieu seul.

Ce principe, loin d'être une utopie, est basé sur treize siècles d'application qui ont fait la grandeur spirituelle et matérielle de la France. Il est de plus confirmé par maintes interventions divines tout au long de l'histoire de notre pays.

Mais depuis 200 ans que la France a rompu avec son passé, c'est son identité et sa vocation de Fille aînée de l'Eglise qu'elle a rompu, d'où la décadence accélérée de l'Occident Chrétien.

Depuis 1689 jusqu'à nos jours, le Ciel est intervenu à plusieurs reprises nous menaçant de châtiments sans

pareil, si la France ne revient pas aux promesses de son baptême, nous donnant chaque fois, dans sa grande miséricorde les remèdes nécessaires, obligatoires pour cette restauration, qu'est la réalisation des demandes du Cœur Sacré de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie. Hélas, ces demandes sont restées vaines. Aucune des autorités concernées n'a accédé, si ce n'est que partiellement, aux demandes du Ciel, maintes fois réitérées. Et le châtiment continue ! ...

La France a perdu la Foi, et s'affronte ouvertement à son créateur. Les hommes d'Eglise, jusqu'aux plus hautes autorités de la hiérarchie romaine prônent une religion naturaliste en opposition complète avec le Magistère de l'Eglise Catholique. Les sociétés et les individus sont désorientés, désœuvrés, sans espoir. Les mœurs sont dépravées comme au temps le plus reculé de la barbarie. Et le Ciel semble sourd à nos prières, parce que nous sommes sourds à ses demandes. D'où la raison de notre œuvre des messes de l'UFUR.

Nous n'avons pas la prétention d'être autre chose qu'une petite goutte d'eau, dans l'immensité des besoins spirituels de notre pays. Mais nous voulons, par notre action supplier le Ciel d'accorder les grâces nécessaires aux autorités concernées, pour que les demandes du Cœur Sacré de Jésus, concernant la France,

et celles du Cœur Immaculé de Marie, concernant l'Eglise et la Russie, soient enfin réalisées, car ce sont les conditions essentielles imposées par le Ciel pour toute restauration spirituelle et temporelle.

Nous vous avons, dans le précédent numéro de la Gazette Royale, lancé un appel pressant pour la continuité de notre œuvre. Plusieurs abonnés y ont répondu favorablement, et nous les en remercions vivement. Mais malgré leur générosité, notre budget annuel est fort compromis.

Chaque mois, nous faisons célébrer deux messes le premier vendredi, en l'honneur du Sacré de Jésus, deux le premier samedi en l'honneur du Cœur Immaculé de Marie, et une autre le premier vendredi en l'honneur de Saint Michel Archange. Soit 60 messes annuelles à 15 euros l'unité, et donc un budget annuel nécessaire de 900 euros.

Nous n'avons malheureusement pas aujourd'hui le quart nécessaire pour assurer l'année 2004. Alors nous nous permettons donc de vous solliciter à nouveau, en espérant que vous nous en excuserez. Nous vous en remercions d'avance.

**UFUR,
45530 Vitry aux Loges**

**Trésorier :
H. Saclier de la Bâtie,
château de Bonnezeaux,
49380 Thouarcé.**

Unité de la Religion et de la Politique

Introduction

A l'heure actuelle, il n'est plus à prouver que les ordres politiques et religieux sont bouleversés. Ceux qui admettent encore la nécessité d'un ordre doivent en constater les effets et en chercher les causes afin de les combattre.

Dans ce combat, peut-on dissocier les problèmes et les désordres qui règnent dans l'ordre religieux de ceux qui règnent dans l'ordre politique, ou réciproquement ? Peut-on les combattre efficacement en les isolant l'un de l'autre, soit par négligence, soit par volonté ? Non, il y a une unité certaine dans les crises qui ont affecté ces deux ordres ; et la réaction porterait plus de fruits si elle **méditait spécialement cette unité dans l'erreur**, elle **mettrait au service du bien commun une cohérence** dont l'histoire et les enseignements des papes nous crient la nécessité.

Une unité philosophique

- Les institutions de l'Ancien Régime, et l'Église, partent du principe suivant : au commencement était le Verbe, le droit naturel, la société, l'autorité, les dogmes, les lois fondamentales... qui viennent d'en haut et qui s'imposent à l'homme.

- A l'inverse les novateurs : démocrates, modernistes... partent eux du principe suivant : au commencement était l'homme, la liberté, l'autonomie de la conscience,

le peuple, les droits de l'homme, la dignité de l'homme...

Deux choses sont à noter :

1 - Nous sommes en présence de deux philosophies radicalement opposées et inconciliables. Elles ne peuvent que se faire une guerre à mort car elles s'excluent comme le disait Clémenceau aux démocrates chrétiens : « *Les deux éléments que vous voulez réunir s'excluent.* »⁽¹⁾

2 - Philosophie des lumières, démocratisation, modernisme, romantisme, libéralisme... sont autant **d'expressions** - dans des domaines variés et à différentes époques - **d'une seule et même erreur philosophique**. Celle-ci ne revêt différents aspects que pour s'adapter aux contingences, et agir plus efficacement sur l'essentiel.

Une unité historique.

Unité chez les révolutionnaires

Étant donné les antagonismes signalés ci-dessus, et les liens très forts qui ont toujours existé entre l'Église et la monarchie, il ne faut pas s'étonner de voir les novateurs, dans leur souci de propager leurs erreurs, attaquer simultanément les institutions politiques de l'ancienne France, et les institutions catholiques. Jamais ils ne les ont dissociées dans leurs efforts.

Au XVIII^e siècle, les milieux dans lesquels naissent la philosophie des lumières et

la haine de l'Église, sont les mêmes que ceux qui vont se battre de tous leurs moyens contre l'autorité royale, avec une férocité dont la révolution fait oublier l'importance.

Est-il besoin de démontrer que les sombres années de la révolution et de l'empire ont été un calvaire tant pour les institutions que personnifiait le Roi que pour l'Église de France. Et pour les remplacer les révolutionnaires ne se sont pas contentés d'instaurer un régime politique dont les formes leurs convenaient, il leur a fallu la déesse raison, la religion des droits de l'homme, le nationalisme...

Passée la première période révolutionnaire et la restauration, l'autorité royale ne s'exerce plus ; de nouvelles institutions qui en sont l'antithèse ont pris sa place. Cette réussite politique acquise, les Louis-Philippe, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau n'imaginent pas s'en contenter, l'unité philosophique dont nous avons parlé plus haut leur commande impérativement, logiquement, de poursuivre ce combat sur le plan religieux. Aussi les différentes républiques qui ont sévi en France et leurs gouvernements n'ont jamais perdu la volonté de nuire à la religion. La progression de la législation dans ce sens est trop évidente pour qu'il soit utile d'y revenir. Les résultats sont assez affligeants pour qu'il soit possible de le contester. A

(1) Jacques Ploncard d'Assac, *l'Église occupée*, éd de Chiré 1983, page 115.

aucun moment de son histoire la république n'a favorisé la religion catholique, même en 1871 l'assemblée qui comptait trois quarts de députés catholiques n'a pas réussi à amorcer une législation catholique, au contraire les vingt années qui ont suivi 1871 ont plus fait contre la religion que les deux septennats de François Mitterrand !

Si la république s'oppose tant à l'expression temporelle que spirituelle de l'ordre, c'est qu'elle est elle aussi temporelle et spirituelle. On a vu les révolutionnaires établir le culte de la déesse raison, leurs héritiers républicains ont gardé ce souci d'unité car ils établissent leur politique mais aussi leur religion, comme le dit très bien Arnaud de Lassus : « *Bref la franc-maçonnerie, c'est la République ; ou, plus exactement, c'est le pouvoir spirituel qui inspire le pouvoir temporel républicain. On voit clairement ici que la loi de séparation des Églises et de l'État (1905) est un leurre. Entre la religion maçonnique et l'État républicain, il y a non séparation mais parfaite fidélité de celui-ci à celle-là.* »⁽²⁾

Le combat contre l'Église prend le pas sur le combat politique au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, car la hiérarchie religieuse est encore en place et lutte pour se défendre, à la différence de la hiérarchie politique traditionnelle. Cependant le combat contre les institutions d'Ancien Régime va continuer. Pourquoi, car la république n'a aucune assise naturelle ou

historique, et elle craint beaucoup - avec raison - les fruits intellectuels que peuvent produire cette politique de l'ancienne France dans les milieux catholiques. Aussi n'aura-t-elle de cesse d'approfondir le combat sur le plan intellectuel.

Au niveau des programmes scolaires bien sûr. A la lecture de nos manuels d'histoire il ressort que la civilisation digne de ce nom, adulte, a commencé en 1789. L'Ancien Régime est calomnié, pour effacer des mémoires sa véritable et belle histoire qui est celle de la France, afin que les intelligences ne puissent plus s'y retrouver.

Ensuite en vulgarisant la république dans les milieux catholiques, en la présentant simplifiée à son seul aspect politique comme un fruit de « *l'évolution de l'histoire.* » Faire admettre leurs politiques aux catholiques était pour eux un résultat énorme, car ils savaient ce que nous voudrions essayer de démontrer dans cette étude à savoir que la réaction ne peut produire de fruit que si elle est à la fois religieuse et politique. En réussissant cette entreprise, ils confortaient leur victoire politique, mais également religieuse car plus qu'une mauvaise politique les catholiques ont adopté sans vraiment le voir une erreur philosophique qui a influencé leur religion.

On peut même dire que les erreurs religieuses qui ravagent l'Église depuis 200 ans ont souvent pénétré dans les intelligences catholiques sous une forme politique. Encore

une fois nous retrouvons l'union de la religion et de la politique s'établir naturellement, malheureusement au profit de l'erreur.

Absence d'unité chez les Catholiques

Cette unité existait bien sûr sous l'Ancien Régime, mais là n'est pas notre propos. A partir de 1830, cette unité n'existant plus sur le plan institutionnel les catholiques vont trop rapidement en faire leur deuil sur le plan doctrinal. Aussi ce chapitre sera plus une preuve à contrario c'est à dire une description des déboires qu'ont subi les catholiques parce qu'ils n'ont pas compris la nécessité de cette unité pour leur combat ni perçu celle qui existait chez leurs ennemis.

Si tout le monde connaît le mauvais parcours que fit Félicité de La Mennais, et qui motiva l'encyclique **Mirari Vos**, première condamnation du modernisme en 1832, il ne faut pas oublier que durant la même période cet auteur passa en politique du royalisme intransigeant au démocranisme effréné, du soutien apporté au pouvoir royal il évolua vers la franche opposition à Charles X avant 1830. Son disciple Lacordaire ne disait-il pas : « *la première vertu, aujourd'hui n'est pas la foi, c'est l'amour sincère de la liberté !* »

La tentative d'union du catholicisme avec les concepts de 1789 est la trame de fond de la vie de l'Église depuis le XIX^{ème} siècle. Cette tentative fait l'objet, durant cette période, des efforts passionnés d'une notable partie de l'élite

2) Arnaud de Lassus, *Action familiale et scolaire*, n° 168, page 2.

catholique toujours au nom du sens de l'histoire ! Les publications fourmillent des déclarations d'amour enflammées des démocrates chrétiens pour la liberté, le peuple... Au niveau religieux les papes réagirent très vite et fermement comme nous l'avons vu plus haut. A chaque fois les libéraux affectèrent de se soumettre à la hiérarchie mais simplement en apparence, car intellectuellement ils ont d'autant moins changé que la politique leur offrait un jardin dans lequel ils pouvaient continuer à cultiver leur aspirations démocrates en toute impunité.

Lors du premier concile du Vatican les opposants les plus virulents au Syllabus et à la définition du dogme de l'infailibilité pontificale sont ceux qui en politique avaient adopté une position libérale. Voici une appréciation de l'un de ces libéraux qui montre bien le lien très fort qui existait entre le libéralisme politique et religieux. « *Si l'absolutisme triomphe à Rome, (à travers la définition du dogme de l'infailibilité pontificale) une politique à la fois libérale et chrétienne ne sera pas longtemps possible à Paris !* »⁽³⁾ En 1871, Pie IX dit à une délégation de Français « *Je dois la vérité à la France. Il y a un mal plus redoutable que la révolution, plus redoutable que la Commune avec ces hommes échappés de l'enfer qui ont promené le feu*

dans Paris. Ce que je crains, c'est cette malheureuse politique, c'est le libéralisme catholique qui est le véritable fléau... »⁽⁴⁾ Et Jacques Ploncard d'Assac commente cette période de la manière suivante : « *Voilà le secret : la crise religieuse est en réalité une crise politique. C'est la contamination du monde catholique par les idées de 1789 qui a déclenché la crise moderniste...* »⁽⁵⁾

C'est dans ce contexte de lutte acharnée de l'Église contre l'influence des idées nouvelles que le pape Léon XIII donna aux catholiques français le conseil politique suivant « *...acceptez la République, c'est-à-dire le pouvoir constitué et existant parmi vous, respectez-le, soyez-lui soumis, comme représentant le pouvoir venu de Dieu.* »⁽⁶⁾ Ce fut un échec total non seulement politique, mais également religieux.

L'autorité pontificale déclarait que la République française ne présentait rien qui soit foncièrement opposé à Dieu et à l'Église. Les libéraux comprirent ce pourquoi ils se battaient depuis des décennies : que les bases philosophiques de la république n'étaient pas opposées au catholicisme.

En favorisant un système politique mauvais, en refusant de voir qu'il était l'expression politique d'une erreur profonde, le pape auteur du renouveau thomiste favorisait

l'expression religieuse de cette même erreur à laquelle il était farouchement opposé. Dans la lutte doctrinale passionnée que se faisaient traditionalistes et libéraux, le ralliement fut un coup de barre vers le libéralisme.

Monseigneur Lefebvre parlant dans son livre, *Ils l'ont découronné*, de ce ralliement le qualifie de « *catastrophe politique et religieuse.* »⁽⁷⁾ Effectivement ce résultat catastrophique pour la doctrine religieuse d'un acte qui se voulait une simple concession politique de circonstance, est une preuve supplémentaire de l'unité de l'erreur en cause.

Autre accident malheureux pour les catholiques qui montre la nécessité d'une réflexion à la fois politique et religieuse pour leur combat, c'est la condamnation de l'Action Française en 1926.

C'est un fait que les modernistes, pourtant condamnés par Grégoire XVI, Pie IX, au XIX^{ème} siècle, continuaient à coloniser la hiérarchie religieuse au début du XX^{ème} siècle. Nous ne pouvons pas dans le cadre de cet article décrire ce phénomène, l'encyclique *Pascendi* de Saint Pie X en prouve assez la réalité.

C'est également un fait que de nombreux grands thomistes et théologiens traditionalistes de la même époque, avaient de la sympathie pour l'Action Française. Ce qui se comprend,

3) Jacques Ploncard d'Assac, *l'Église occupée*, éd. de Chiré 1983, page 103.

4) Jacques Ploncard d'Assac, *l'Église occupée*, éd. de Chiré 1983, page 103.

5) Jacques Ploncard d'Assac, *l'Église occupée*, éd. de Chiré 1983, page 103.

6) Jacques Ploncard d'Assac, *l'Église occupée*, éd. de Chiré 1983, page 126.

7) Monseigneur Lefebvre, *Ils l'ont découronné*, éd. Fideliter 1987, page 50.

par son combat structuré et de grande envergure contre le démocratisme, l'A.F se trouvait être un allié efficace pour lutter contre les novateurs. De fait, la fraction traditionaliste gardait dans l'Église une place prépondérante, en occupant les évêchés, elle augmentait et affermissait son influence en occupant les postes à responsabilités comme directeur et professeurs de séminaire... De l'aveu même des modernistes et républicains, l'Action Française était un des éléments essentiels de cette réussite, un des verrous dont la disparition permettrait le retournement de la situation. La condamnation de 1926 fit sauter ce verrou. Sur le plan politique ce fut un désastre, mais ce désastre ne permit pas un plus grand bien sur le plan religieux, il y fut également désastreux : il y eut un véritable lessivage des postes à responsabilité de l'Église en France, qui mit de côté les religieux traditionalistes, pendant qu'un raz de marée moderniste s'emparait de ces postes

En fait, 1926 marque un renversement des tendances dans l'Église, particulièrement en France. Désormais ce sera la

fraction moderniste qui occupera une place prépondérante. Pie XII ne se plaindra-t-il pas que ses ordres ne passaient pas les limites de son bureau ? Effectivement **du point de vue intellectuel** les papes ont cessé de régner sur le haut clergé bien avant Vatican II. Cette place du modernisme est devenue exclusive depuis quelques décennies, depuis que les papes soutiennent sa cause !

Durant toute cette période les intellectuels modernistes ont apporté un soutien éhonté aux plus mauvais systèmes politiques, soutien révélateur de l'unité qui existe entre les erreurs politiques et religieuses. Aussi révélateur est le parcours de personnalités marquantes comme Jacques Maritain, après avoir abandonné le royalisme, ils adoptèrent le démocratisme, puis le modernisme.

Cette unité devient lumineuse à Vatican II que l'on a d'ailleurs surnommé « *1789 dans l'Église.* » Effectivement, non seulement, comme pour la monarchie en 1789, l'attaque subie par l'Église est d'ordre intellectuel et ne vient pas de l'extérieur mais du sein même de l'institution et triomphe avec l'adhésion plus ou moins

franche de son chef, mais les erreurs en cause sont les mêmes : Les révolutionnaires ont établi les **droits de l'homme**, le clergé conciliaire a établi la **dignité de l'homme**, les uns proclament « **liberté, égalité, fraternité,** » les autres « **liberté religieuse, collégialité, œcuménisme.** »

Face à une unité aussi évidente, un catholique traditionaliste peut-il lutter efficacement contre le modernisme religieux, s'il ne combat pas fermement la forme politique de cette erreur : le démocratisme ? Comment un légitimiste peut-il lutter efficacement contre le démocratisme, s'il ne combat pas fermement contre la forme religieuse de cette erreur : le modernisme ?

Les papes ont souvent proclamé l'importance de cette unité, nous chercherons, dans un prochain article, à la lumière de ces enseignements pontificaux, quelques principes que devrait comprendre et défendre un catholique à ce sujet.

(A suivre)

Coëdro

Nos lectures

L'action

au crible de la charité

(Adrien Loubier, éditions Sainte Jeanne d'Arc, les Guillots, 18260 Villegenon. Prix : 15 euros).

Depuis sa création l'U.C.L.F. affirme

l'importance des institutions, et le devoir qu'ont les catholiques d'agir en politique, en effet : *“ le choix du mode de gouvernement, de sa forme, ne doit en aucun cas nous laisser indifférent. ”* L'essentiel de cette action légitimiste se situe loin *“ des activismes où le*

mouvement et l'agitation ont remplacé les réflexions préalables et nécessaires. ” C'est pour cela que dans les cercles des groupes d'études fonctionnent, c'est pour cela que tous les ans une université d'été est organisée. Les deux citations ci-dessus sont tirées

du livre *L'action au crible de la charité*. Dans cet ouvrage, par une analyse remarquable, Adrien Loubier " *démontre que toute action posée par un catholique pour restaurer la Cité, doit être ordonnée selon*

les principes de la vérité, de la charité et de l'autorité. " C'est un ouvrage fondamental, dont nous recommandons la lecture. Sa taille réduite (137 pages) en fait un document de base intéressant pour les groupes

d'études : tel quel pour les groupes confirmés, à réduire à une cinquantaine de pages pour les groupes débutants.

G. de B.

Revue de presse

Le Petit Royaliste, ***mars – avril 2003***

(École Saint Michel, Surins,
36250 Niherne)

Au sommaire :

- *Louis XVI " tyran " condamné par " le bon peuple souverain " ?*, par Louis-Marie Gélinau.
- *Petit dictionnaire des grands compositeurs*, par Paul Guyau.
- *Rome, la ville éternelle*, par Paul-André Mouton-Raimbault.
- *Service de presse*, par Paul Auguy.

La Blanche Hermine, n° 38, ***septembre – octobre 2003.***

(F.B.L., B.P. 10307, 35703
Rennes)

Parmi les articles de ce
numéro :

- *Compte-rendu du pèlerinage légitimiste de Sainte Anne d'Auray les 27 et 28 septembre 2003.*
- *Les idées de Monsieur Renan*, par Pierre Valancony.

- *La monarchie capétienne, avenir de l'intelligence*, par Louis Brékilien.

- *Les pages de l'Histoire de Bretagne*, par Pierre Coëtquen.

- *La Contre-révolution en œuvre*, (épisode de la coalition de La Rouërie), par André Couillard.

- *La Bretagne catholique* (le grand séminaire de Dol jusqu'en 1767), par Jean-Yves Sancier.

- *Activités de la Tradition catholique et de la Tradition royale en Bretagne.*

La Durbelière, n° 84, ***septembre, octobre, novembre*** ***2003.***

(Jean-Louis Caffarel, B.P. 26,
77230 Dammartin en Goële)

Excellent compte-rendu du pèlerinage légitimiste de Sainte Anne d'Auray des 27 et 28 septembre 2003. Hommages des Bretons, des Royalistes, des Français à Georges Cadoudal. Histoire merveilleuse des Géants de La Vendée : le

nouveau généralissime : d'Elbée. Hommages aux parrains spirituels de La Durbelière. En pays de Retz avec La Vendée Militaire.

Savoir n° 66, octobre 2003 :

(Association Vendée Militaire,
2 et 4 avenue de la Gare, 49123
Ingrandes sur Loire).

Au sommaire de ce numéro,
enrichi de photos couleurs :

- *Les échos du Bocage.*
- *Les Lucs : Oradour vendéen.*
- *Charles Nodier et le " laurier pieux de la Vendée ".*
- *Henri Allard, Auguste de La Rochejaquelein et Alphonse de Beauchamp.*
- *Une veillée dans le bocage ou un épisode de la guerre de Vendée conté par un vieux chouan.*
- *La vie de la Vendée Militaire.*
- *Nueil-les-Aubiers... Vieux papiers, vieilles histoire (seconde partie).*

"Lisez, faites lire ce journal autour de vous"

Canta et stude

La **Manécanterie Saint Théophane Vénard**, est heureuse de vous annoncer l'ouverture de la scolarité pour les garçons à toutes les classes du secondaire, depuis septembre 2003, même pour les débutants en musique.

La scolarité est sous le contrôle du CEFOP, et les Pères de Mérigny en assurent l'aumônerie. La formation musicale visera à former des choristes, voire des chefs de chœur en liaison avec la Schola Saint-Grégoire du Mans.

Devenez actionnaire fondateur de la manécanterie.

Une action que les enfants font monter au Ciel !

Si vous n'avez pas ou plus d'enfant à charge et que vous avez conscience de l'importance du choix scolaire,

Si vous pensez que le chant grégorien mérite un effort,

Si cela vous serre le cœur de penser qu'un enfant pourrait ne pas pouvoir chanter, faute d'aide,

Si vous pouvez faire même un tout petit geste pendant un an ou plus :

Alors devenez le parrain tant attendu en versant tous les mois la somme de votre choix pour un enfant qui tous les soirs chantera Complies à vos intentions.

Manécanterie

**Saint Théophane Vénard
La Pilatière, 86320 Persac**

Tél. : 05.49.91.63.31

Chforestdivonne@aol.com

Réf. Bancaire :

30003.01631.00037260953.63

Livres reçus

Bayard, chevalier sans peur et sans reproche :

(Jean Silve de Ventavon – Éditions Lanore, 1 rue Palatine, 75006 Paris).

Dans cette biographie, l'auteur s'est attaché à un personnage légendaire, d'un courage sans faille et sans répit, dont François I^{er} lui-même, a désiré être « *armé chevalier* » par lui ; Bayard, Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, chevalier sans peur et sans reproche.

Le Pape Jules II lui offrit le titre de Généralissime, pour l'attacher à son service. Bayard lui fit alors répondre : « *Je n'aurai oncques que deux maîtres, Dieu dans le ciel, et le Roi de France sur terre.* »

Né en 1473, au château de Bayard, dans la vallée du Grésivaudan, près de Grenoble, Pierre est mort en 1524 et son

décès fut l'objet d'un deuil national.

L'auteur a tenu à nous livrer, à travers cet ouvrage, une recherche détaillée et minutieuse de cette destinée réécrite avec passion, dans une réalité retrouvée.

Enquête sur la « Nouvelle Droite » et ses « compagnons de route »... :

(Philippe Ploncard d'Assac, Édition de la Société de Philosophie Politique, BP 5061, 83091 Toulon cedex).

L'auteur, poursuivant le travail de mise en garde contre les infiltrations dans les milieux catholiques, révèle ici les méthodes de ceux qui font en définitive le jeu du mondialisme cosmopolite et maçonnique, en vue de la destruction des nations et de la société.

Il dévoile les faux-semblants

de certains qui se présentent comme catholique pour mieux tromper le public et met en lumière leurs véritables mobiles par la citation de leurs propres textes.

Bien que cet ouvrage donne des précisions intéressantes sur certains personnages et mouvements, il perd de sa qualité par le style et le ton utilisés. A notre grand regret cela ressemble plutôt à un règlement de compte.

Un livre néanmoins à lire afin que nul ne puisse dire qu'il ne savait pas.

Pour notre part, il y a des années que nous avons déjà mis en garde nos lecteurs contre certains courants infiltrant les milieux catholiques. Il suffit de relire d'anciens numéros de *La Gazette Royale* et de *La Blanche Hermine*, ainsi que le *Cahier du Camp Chouan*.

Comment se fit la France :

(Marie-Magdeleine del Perugia – Éditions Clovis, BP 88, 91152 Étampes cedex).

Sous forme de discussions de Paul avec sa grand-mère, Madame del Perugia raconte l'histoire d'un très bel arbre, chargé des fruits les plus magnifiques. Cet arbre est la France, son histoire : comment les rois de France depuis Hugues Capet ont construit ce royaume, comment chaque province a été rattachée à la couronne de France et par quel roi. Cet ouvrage est agrémenté des blasons des Provinces avec l'année de leur rattachement. Voilà un ouvrage simple, agréable à lire et à feuilleter, pour tous les âges.

Saint Louis-Marie Grignon de Montfort :

(Louis Le Crom – Éditions Clovis, B.P. 88 – 91152 Étampes cedex).

L'auteur, Louis Le Crom, missionnaire de la Compagnie de Marie et historien, a consacré dix années de sa vie à écrire cette biographie sur le grand apôtre marial.

Au milieu de la civilisation brillante, sous le règne de Louis XIV, paraît un prêtre de feu qui prend au pied de la lettre les maximes de l'Évangile et règle sa conduite exclusivement sur la folie de la Croix. Louis-Marie Grignon de Montfort est, en effet, marqué par un étonnant radicalisme évangélique. En seize années

de missions populaires, il marquera profondément les populations de l'Ouest qu'il évangélise : les réactions de la Vendée face aux persécutions antireligieuses de la Révolution française lui devront beaucoup. Il fonda la congrégation enseignante des Filles de la Sagesse et les Missionnaires de la Compagnie de Marie (Montfortains). Il inspira la fondation des Frères de Saint-Gabriel. Canonisé en 1947, il laisse une œuvre spirituelle de premier plan, en particulier un remarquable *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* et de très nombreux *Cantiques spirituels*.

C'est un livre à lire et à offrir.

Journées chouannes

Le 6 et 7 septembre 2003 ont eu lieu de nouveau les Journées Chouannes, 33^{ème} édition. Le dimanche la messe fut de nouveau célébrée par M. l'Abbé Cottard enfin libéré. Ce fut l'occasion pour ceux qui firent le déplacement de découvrir ou redécouvrir des centaines de titres d'ouvrages catholiques, tant politiques que littéraires, éducation, géographiques, etc.... Avec en prime la possibilité de rencontrer une soixantaine d'auteurs et notamment les auteurs des éditions de Chiré, c'est à dire, Claude Mouton, Michel de Poncins, etc.... L'Union des Cercles Légitimistes de France y tenait un stand (comme chaque année) aux côtés d'autres associations comme *le Sel de la*

Terre. Bien sûr, ces journées voulant rassembler toute « *notre famille de pensée* » la droite nationaliste y est, elle aussi, représentée avec ses auteurs controversés comme Ph. Randa et d'autres. Mais c'est l'occasion de se retrouver entre amis au milieu de livres somme toute dans nos idées et grâce au travail intensif, notamment pendant la semaine précédente, de toute l'équipe de D.P.F. Réussir ce tour de force de réunir tant de monde depuis 33 ans, force l'admiration.

D'ailleurs, les Éditions de Chiré ont profité de l'été pour lancer leur campagne des *Cahiers de Chiré* en éditant le 18^{ème} Cahier. Ce dernier qui compte environ 47 auteurs ayant écrit chacun un texte de deux ou trois pages, comprend

également à la fin de ces articles une biographie complète de ces auteurs, ce qui rend le cahier bien plus intéressant. Dans ce numéro, vous pourrez lire entre autre deux articles qui ont retenu notre attention : G. Guillotel : *La Varende, héraut de la légitimité* qui donne un aperçu bref mais très complet de La Varende à travers ses œuvres ; H. Pinoteau : « *Le royalisme en question* » d'Yves-Marie Adeline, réponse de M. Pinoteau dans son style très personnel mais qui nous en apprend chaque fois un peu plus sur les débuts de la légitimité au XX^{ème} siècle. Nous regrettons toutefois, c'est humain, l'oubli de M. Pinoteau autour d'associations et périodiques légitimistes

n'ayant pas un simple caractère culturel et qui, elles aussi, promeuvent la doctrine légitimiste à travers la France sans avoir pour cela besoin de changer de nom ou d'éditeur chaque matin.

Enfin ce cahier débute par un entretien de J. Auguy (président de D.P.F) qui rappelle ce qu'est l'esprit « Chiré » : « *Il se marque par les liens que nous avons*

toujours eu avec Robert Martel, le chouan de la Mitidja, une référence constante à la guerre de Vendée, notre combat anti-agnostique proche de l'équipe de Lyon (Jean Vaquié et Etienne Couvert), notre admiration pour le Maréchal..., la reconnaissance pour Salazar, Franco et le Carlisme..., notre reconnaissance aussi pour le

Cardinal Pie, notre grand évêque poitevin et Mgr Lefebvre qui nous a, à plusieurs reprises, témoigné son amitié par des citations ou des visites. » (p. 16).

Pour commander vos livres scolaires où à offrir, n'hésitez pas, faites vivre les œuvres amies : D.P.F, BP 1, 86190 Chiré en Montreuil.

R. de S.



***Pour aider ce journal : abonnez-vous !
Si vous aimez ce journal, faites le lire et faites***

Vive la Reine !

Les chouans du Forez (***Cercle Légitimiste Duchesse de Berry***) ont commémoré l'assassinat de Sa Majesté Marie-Antoinette (210^{ème} Anniversaire) par deux événements, la Sainte Messe ainsi qu'une conférence. Ainsi en ce seize octobre de l'an de grâce deux mille trois, notre porte-drapeau était présent, côté Évangile dans le chœur de la Chapelle du Cœur Immaculé de Marie à Saint-Étienne (Fraternité Sacerdotale saint Pie X), à six heures du soir, pour rappeler que la Reine a été assassinée (on ne le dira jamais assez comme vous le lirez plus

bas), ainsi que son pieux époux S.M. Louis XVI, en haine de la foi catholique. D'ailleurs notre drapeau, à l'imitation de celui de l'UCLF, porte le Sacré-Cœur en abîme des Armes de France...⁽¹⁾ A l'issue de la **Sainte Messe célébrée par notre cher Abbé Édouard Fesquet**, *La Gazette Royale* était proposée à la vente. Les fidèles lui firent bon accueil.

Ensuite, il fallut se diriger vers la librairie *Histoire & Tradition*, laquelle accueillera **Mme Bernadette Martelet** pour une conférence sur ***Le Sacre des Rois de France***. Mikaël Petit nous reçoit avec

son flegme habituel : C'est devant une bonne assistance que notre conférencière émérite nous a régalés d'un sujet que, visiblement, elle maîtrisait. En plus de son érudition légitimiste, son humilité et sa gentillesse lui ont conquis bien des cœurs parmi notre public. A la fin de la conférence, celui-ci se pressa autour de la table de presse où était rangés *La Gazette Royale*, *la Chouette du Forez*, ainsi que les autocollants du Cercle...

On ne le dira jamais assez

On ne le dira jamais assez, la Reine fut **assassinée**. Et pourtant le quotidien *Le*

1) Magnifique ouvrage réalisé par les Sœurs carmélites de Bas-en-Basset.

Progrès trouve à redire. Nous avons en effet diffusé un communiqué ainsi rédigé : « *Pour honorer la mémoire de la Reine Marie-Antoinette de France assassinée (...)* » et nous avons lu⁽²⁾ : « *Pour honorer la mémoire de la Reine Marie-Antoinette de France décapitée.* » Que nous sachions, il aurait été honnête de respecter les termes exacts

du communiqué. Et puis ce mot horrible a un relent de vieilles Halles de la Villette... Je suggère à ce journal, pour parler de nos communiqués à venir traitant de la Première Dame de France massacrée en place publique, les expressions suaves de « *ayant eu le cou tranché* » (très commercial : nous approchons d'Halloween) ou bien encore « *ayant eu la*

tête cisailée. » Est-ce assez messieurs les *Sang-Culottes* ? Mais ne nous leurrions pas sur leur intention : « *assassinée* » indique un acte criminel, tandis que « *décapitée* » est une expression judiciaire. Eh bien non, messieurs on ne pouvait parler de Justice en 1793, décidément non !

2) *Le Progrès* du 15 octobre 2003, rubrique « *Vite* ».

Activités légitimistes

Messes pour Louis XVI

Samedi 17 janvier 2003 :

Cercle Henri IV (Castel Béarn, 68 avenue des Pyrénées, 64270 Salies de Béarn – site : www.cercle-henri4.com)

Ce cercle fait célébrer une messe pour le Roi Louis XVI le 17 janvier 2004 à Urt (64), suivie d'un déjeuner dans un château près de Bayonne.

Dimanche 18 janvier 2003 :

10h00 - Chapelle Sainte-Anne (52, rue Jean XXIII - Saint-Servan, 35400 Saint-Malo)
10h30 – Chapelle Saint-Pierre

Saint-Paul (44, rue Manoir de Servigné 35000 Rennes)

Mercredi 21 janvier 2003 :

18h00 – Prieuré Sainte-Anne 22100 Lanvallay

Galette des Rois

Samedi 10 janvier 2003 :

Cercle Georges Cadoudal

Avec conférence : « *Nationalisme et légitimisme* » par le Dr Philippe Laplanche, président du cercle Madame Élisabeth (Nantes).

Dimanche 18 janvier 2003 :

Cercle Arthur de Richemont

Au restaurant L'Auberge du Tertre (Le Tertre, route de Saint-Malo, 35630 Vignoc)

12h30 - Déjeuner

15h00 - Conférence : « *La grande guerre de Vendée* » par Jean-Yves Sancier.

16h00 - Galette

Cercle Arthur de Richemont :

Tél. 02 99 38 36 64 – Courriel : p.et.b.bodin@wanadoo.fr

Le cercle Jean de Beaumanoir invite les légitimistes du Poudouvre et du Pays de Rance à participer à cette journée.

Questions - réponses

Sous cette rubrique, nous voudrions faire partager les interrogations et les connaissances de nos lecteurs. Nul doute que certains d'entre vous connaissent les réponses aux questions que d'autres se posent.

Cette rubrique ne sera vivante que par la participation de chacun de vous.

Nous essaierons de répondre à chacune des questions, soit sous forme d'une simple réponse, soit sous forme d'article. Alors n'hésitez pas à nous adresser vos questions et vos réponses.

97/01 Drapeaux blancs :

Je fais des recherches sur nos drapeaux blancs. La tâche

est difficile compte-tenu du manque de documents relatifs aux drapeaux et étendards des Roi Louis XVIII et Charles X,

les intérêts de mes recherches.

Je vous remercie d'avance pour vos informations à venir.

Carnet du jour

" Information non disponible "



Sommaire

<i>Vœux</i>	<i>p. 1</i>
<i>Europe : destruction et reconstruction</i>	<i>p. 2</i>
<i>La souveraineté du peuple est une hérésie (suite)</i>	<i>p. 3</i>
<i>Cadoudal</i>	<i>p. 8</i>
<i>Comme un lys au fil de l'eau...</i>	<i>p. 9</i>
<i>Pèlerinage légitimiste à Sainte-Anne d'Auray</i>	<i>p. 10</i>
<i>Ste Anne d'Auray le 28 septembre 2003</i>	<i>p. 11</i>
<i>Les rois de France</i>	<i>p. 12</i>
<i>Souscription</i>	<i>p. 13</i>
<i>UFUR. Messes pour la France et le Roi</i>	<i>p. 14</i>
<i>Unité de la Religion et de la Politique</i>	<i>p. 15</i>
<i>Nos lectures</i>	<i>p. 18</i>
<i>Revue de presse</i>	<i>p. 19</i>
<i>Canta et stude</i>	<i>p. 20</i>
<i>Livres reçus</i>	<i>p. 20</i>
<i>Journées chouannes</i>	<i>p. 21</i>
<i>Vive la Reine !</i>	<i>p. 22</i>
<i>Activités légitimistes</i>	<i>p. 23</i>
<i>Questions - réponses</i>	<i>p. 23</i>
<i>Carnet du jour</i>	<i>p. 24</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figurent l'année et le mois ; exemple : 2003/12 signifie que cet abonnement est terminé en décembre 2003.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie

Château de Bonnezeaux

49380 Thouarcé.

Tél. : 02.41.54.16.89

Abonnement normal : 9,15 €uros

Abonnement étranger : 10,65 €uros

Abonnement de soutien : 18,30 €uros

C.C.P. La Source 747 47 M

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

UCLF : Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé.

Dépôt légal : décembre 2003

uclf.@worldonline.fr

La Gazette Royale